



2025 / 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - KALIAKOUDAS Evelyne - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique

DUNAND François à GROS Claudine

JAY Hélène à RICHIER Maryse

MARTINET-BON Françoise à KALIAKOUDAS Evelyne

MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉS : GSELL Bernard - GUILLARD Paul

Date de Convocation :
28 mai 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 17
Votants : 22

Monsieur Daniel VICHARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte financier unique.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Assainissement.

Fonctionnement	
Recettes	941 016.91 €
Dépenses	541 420.35 €
Résultat 2024	399 596.56 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2023.	
Reports + / -	1 040 023.90 €
Résultat de clôture	1 439 620.46 €
Investissement	
Recettes	683 730.35 €
Dépenses	728 882.42 €
Résultat 2024	-45 152.07 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2023.	
Reports + / -	-380 974.23 €
Résultat de clôture	-426 126.30 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :
Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Dépenses	535 991.93 €
Recettes	

Vu le CGCT et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,
Vu l'instruction budgétaire M49,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique 2024 et les restes à réaliser du budget Assainissement tel que présentés ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
21			1 André POINTET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET
